

PROCES VERBAL DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

(Affiché en exécution de l'article L2121-25 du Code des Collectivités Territoriales)

SEANCE DU 05 AOUT 2024

Nombre de conseillers : en exercice : 11 présents : 09 votants : 10

L'an deux mil vingt-quatre le 05 Août, le conseil municipal de FRESSELINES, dûment convoqué, s'est réuni en **session ordinaire** à la mairie de FRESSELINES, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude DUGENEST, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 23 Juillet 2024

Présents : M. DUGENEST Jean-Claude, Mme COLAS Chantal, Mme BRUNAUD Marion M. CHAMBELLANT Nicolas, M. PINET Franck, M. CHEVALLIER Bruno, M. CZAPNIK Marc, M. AUZANNE Didier, M. TALABAZA Christian

Absent excusé : M. PENOT Dominique

Absent non excusé : M. ABIAN Vincent

Procuration : Néant

A été élu secrétaire de séance : M. CZAPNIK Marc

ORDRE DU JOUR

- ❖ Désignation du secrétaire de séance
- ❖ Approbation du PV du 07 juin 2024
- ❖ Ecole : Situation rentrée scolaire, travaux d'aménagement, tarifs cantine et garderie
- ❖ Equipement en défibrillateurs - devis
- ❖ Déontologue
- ❖ Travaux Bâtiments – Voiries
 - Ecole (toiture-bardage)
 - Appartement – peinture
 - Eclairage Public
- ❖ Personnel Communal
- ❖ Demande de subventions
- ❖
- ❖ Questions diverses

1) Approbation du PV du 07 Juin 2024 :

- Le procès-verbal en date du 07 Juin est approuvé à l'unanimité

2) Ecole

Rentrée scolaire : 30 élèves dont un en attente et deux pour Octobre :

- Monsieur Richard COMMERGNAT, Directeur, aura en charge les CE2, CM1 et CM2 et pour Monsieur Julien RIVIERE les maternelles, les CP et les CE1

Transport scolaire :

- Trois circuits sont mis en place

Matériel :

- 1 tableau blanc (Ets BONESME a installé un réseau pour Internet) donné par l'Ecole de VILLARD, ainsi que des lits pour la sieste
- Un lave-vaisselle est prévu pour la cantine (demande de plusieurs devis (But, Pasquet, Télé ménager). Le Conseil Municipal préférant les commerçant locaux
- Des rideaux pour le sommeil ont été achetés chez But

Travaux :

- -Un lino sera installé dans la dernière classe pour le sommeil (Devis : ZOLPAN (575.00 € HT), MR BRICOLAGE (361.20 € HT) et SOLETMUR (627.48 € HT). Le Conseil Municipal accepte le devis de SOLETMUR.
- Un pan de mur sera repeint par un agent de la Commune
- Un grand nettoyage se fera après la visite de FARAGO le 06 Août 2024 pour vérifier qu'il n'y a pas de puces.

Tarifs :

- Cantine : Le Conseil Municipal décide le montant des repas à 3.60 € de Septembre 2024 à septembre 2025.
- Garderie : le Conseil Municipal décide le montant de 1.00 € pour le matin et 1 € pour le soir de septembre 2024 à septembre 2025.

3) Défibrillateurs :

Monsieur le maire présente deux devis pour l'achat de défibrillateurs pour le secteur de la Bussière et de la Renauchat

CARDIOP : 1 932.00 € TTC
SECURIMED : 2 481.60 € TTC

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le devis de CARDIOP et autorise le Maire à signer les devis pour deux défibrillateurs auxquels il faudra ajouter 276.00 € TTC annuel par le Contrat d'entretien.

4) Déontologie :

Monsieur le Maire explique que depuis le 1^{er} janvier 2023 il est obligatoire d'avoir un référent déontologue pour les élus et le personnel par Commune à qui il est possible de faire appel dans des situations particulières concernant notamment des risques de prise illégal d'intérêt.

A ce jour nous n'avons trouvé aucune personne à qui nous pourrions faire appel.

Nous poursuivons les recherches.

5) Travaux de voirie – Bâtiments – Devis

- Ecole :

Les travaux de toiture et de bardage du pignon de l'école pourront être entrepris à partir de septembre (départ des chauves-souris à cette époque).

La DETR a été attribuée pour un montant de 19 466.65 € pour bardage et isolation du pignon exposé à la pluie.

- Appartement :

Pour l'appartement situé au 2 Bis, l'entreprise FASCIAUX est venue pour établir un devis mais il été infecté par les puces et FARAGO est intervenu pour les éradiquer.

Deux devis ont été demandés pour sa réfection

LORY PEINTURE : 9 884.66 € TTC
LUDO PEINTURE : 12 158.42 € TTC

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré accepte le devis de LORY PEINTURE

- Eclairage du BOURG :

Suite aux travaux réalisés, l'éclairage Rue Maurice Rollinat ne fonctionne pas. Le SDEC estime qu'il manque un fil neutre de jonction avec la Place de l'Eglise. Un devis de 3 540.00 € est proposé par la SPIE pour sa recherche.

Monsieur le Maire a signalé au SDEC que d'autres secteurs ne fonctionnent pas non plus. La SPIE doit vérifier.

Le Conseil Municipal souhaite avoir des informations précises sur les dysfonctionnements actuels et demande qu'un courrier soit adressé au SDEC en ce sens.

6) Etude des demandes de subvention

Le Conseil Municipal accepte de verser les subventions suivantes :

<u>ASSOCIATIONS</u>	<u>MONTANT SUBVENTION</u>	<u>NOMBRE DE VOIX POUR</u>
ACCA	500.00 €	10
Comité des Fêtes de la Bussière	250.00 €	10
Les Amis de Maurice Rollinat	100.00 €	10
Associations des Amis des Peintres	80.00 € €	09 + 1 non-participation
Creuse Oxygène	500.00	10

7) Questions diverses1 – Personnel Communal :

Monsieur BOMPEIX Thierry a été déclaré inapte à la reprise du travail par le médecin du travail. Une procédure de mise à la retraite pour invalidité sera engagée. (Passage du dossier au comité médical)

Madame BARBAUD Nelly peut être maintenue en congé maladie jusqu'en janvier 2025. Elle souhaite toutefois en reprise à temps partiel dès que possible. L'avis sera donné par un médecin du travail.

2 – L'Entreprise FASCIAUX a envoyé un devis pour le nettoyage de toutes les vitres des Bâtiments Communaux. Ce devis se monte à 514.80 e TTC.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

3 – La Société AGRI 23 demande la suite à son devis pour un broyeur de branches. Le Conseil Municipal décide d'attendre.

4 – EVOLIS 23 organise une réunion le Lundi 16 Septembre 2024 - 15 h 00 à CHENIERS sur l'assainissement non collectifs vis-à-vis des administrés.

5 – Le Syndicat des Eaux du Val de Creuse de l'Indre propose de supprimer une canalisation d'eau en Ø 90 doublant la canalisation en 125, entre Lavaud et Les Sorlières, suite à de nombreux problèmes de fuite, et de remplacer les puisards d'incendie par des bornes à Incendie. Les deux bornes seront à la charge de la Commune. Une troisième sera acquise pour la Bussière.

6 – Le SIARCA prévoit des travaux de reconstruction au Pont du Rivaud. L'étude est en cours.

7 – L'entreprise FARAGO passera mardi 06 Août 2024 pour vérifier qu'il n'y a pas de puces dans les classes.

8 – Monsieur CHEVALLIER Bruno informe le Conseil Municipal que le nouveau règlement de l'eau du Syndicat des Eaux du Val de Creuse sera disponible à la Mairie.

Il explique aussi les nouvelles factures annuelles du Syndicat des Eaux du Val de Creuse de l'Indre :

SEANCE DU 05 AOUT 2024

Abonnement annuel :

Abonnement Maison	94.00 HT
Abonnement Jardin	62.00 HT

Consommation eau le m3 :

De 1 à 249 m3	1.447 €/m3 HT
A partir de 250 m3	1.207 €/m3 HT

TVA à rajouter sur abonnement et consommation :

5.50 %

Redevances à rajouter :

Prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'eau)	0.0331 €/m3
Pollution domestique (Agence de l'eau)	0.23 €/m3

9 – Madame BRUNAUD Marion demande l'autorisation de reprendre les biens de l'école non utilisés pour la brocante afin de récupérer de l'argent pour les voyages scolaires. Monsieur le Maire donne son accord.

10- Monsieur AUZANNE Didier demande la rédaction de trois arrêtés pour la randonnée canoé kayak, la circulation de la fête patronale et le concours de pêche.

Il cherche un chauffeur pour avec permis E pour récupérer les canoés kayak.

Les ramées seront montées pour la fête patronale le 17 Août 2024 et cherche des bénévoles.

11- Monsieur LOYTIER a informé Monsieur le Maire que le ministre de la justice l'a autorisé à ouvrir une étude notariale à FRESSELINES (Confolent).

12 – Monsieur le Maire informe de Conseil Municipal qu'il a été fait appel à une entreprise privée pour un entretien du cimetière (désherbage et taille des arbustes) du fait du surcroît de travail lié à la croissance importante de la végétation cette année (Coût 950.00 €)

La séance est levée à 22 H 15

Le secrétaire de séance
Marc CZAPNIK

Le Maire,
Jean-Claude DUGENEST.

